

AED-AESH EN EDUCATION PRIORITAIRE : MEME LIEU DE TRAVAIL, MEMES DROITS !

Depuis la rentrée 2015, les personnels de l'éducation prioritaire touchent une indemnité de sujétion liée à leur lieu d'exercice (prime REP/REP+), revalorisée à la rentrée 2018 pour les REP+, afin d'apporter aux « **équipes** » une reconnaissance de leur « **investissement collectif au service de la réussite des élèves** ».

LES AED ET AESH SONT MEMBRES DE CES EQUIPES EDUCATIVES, POURQUOI NE TOUCHENT-ILS PAS CETTE PRIME ?

Nous le savons tous : les AED et les AESH assurent des missions essentielles, dans le primaire comme dans le secondaire : accueil, surveillance, encadrement et accompagnement des élèves, notamment ceux qui se trouvent en situation de handicap.

Qu'ont-ils en retour ? Un statut précaire, de bas salaires (1 233€ nets pour un AED à temps plein, 700€ pour les AESH qui signent le plus souvent des contrats de 20 h.), et pratiquement aucune qualification professionnelle reconnue au terme de leur contrat. **Et pour ceux qui travaillent en éducation prioritaire : pas de prime REP/REP+ !**

Le ministère de l'éducation nationale communique sur cette aberration en affirmant qu'ils ne peuvent toucher cette prime parce qu'ils sont contractuels...

C'EST FAUX ! Tous les collègues contractuels exerçant dans des établissements de l'éducation prioritaire la perçoivent, hormis les AED et les AESH.

Alors, pourquoi ce choix ? Allège-t-on le poids des rémunérations en excluant de cette prime un personnel qui, de par son statut précaire, peut difficilement revendiquer ses droits ? **Une économie bien légère, qui se monte à environ 250 000 euros annuels pour les AED des collèges de l'éducation prioritaire de l'académie.**

CETTE INJUSTICE DOIT CESSER !

RENDEZ-VOUS DÈS LA RENTRÉE 2019 POUR DES ACTIONS COORDONNÉES, DANS LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE, en vue de la reconnaissance de la spécificité du travail des AED et AESH en éducation prioritaire.

Exigeons la modification du décret du 28 août 2015 portant sur le versement de la prime REP-REP+ !

LA PRIME REP/REP+ EST LIÉE AU LIEU D'EXERCICE, ELLE DOIT ÊTRE VERSÉE À TOUS !

Sgen-CFDT Alsace, Sud Éducation alsace, CGT Éduc'action Alsace, SNES-FSU Strasbourg.

